



Autorisation de sortie dans le quartier

Plusieurs activités prévues dans la programmation scolaire de votre enfant nécessitent de sortir à l'extérieur de l'école. L'école a besoin du consentement des parents. Pour toutes les activités qui se déroulent dans les heures normales de classe et aux environs de l'école (déplacement à pied), nous vous demandons de signer et de nous retourner le formulaire d'autorisation de sortie une seule fois, en début d'année scolaire. Cette autorisation de sortie est valable pour toutes les sorties réalisées dans le quartier au cours l'année scolaire 2021-2022.

Merci de votre collaboration.

Annie Bélanger

L'équipe du pavillon Jacques-Labrie

Directrice

Autorisation de sorties dans le quartier - Coupon à remettre au titulaire de classe

J'autorise mon enfant à faire les sorties scolaires réalisées dans le quartier au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Nom de l'enfant : _____ Classe _____

Signature du parent : _____

Date : _____